



DLC et DLUO : question sur les détails

Par Cranavis

Bonjour.

J'aide actuellement une vieille dame dans son magasin.

Elle est perdue dans les DLC et les DLUO.

Pour lui éviter tout problème et toute destruction inutile de produits, pourriez-vous m'aider et me corriger ?

A consommer de préférence avant le "J.M.A" = 3 mois = DLUO

A consommer de préférence avant fin "M.A" = 18 mois = DLUO

A consommer de préférence avant fin "Année" = >18 mois = DLUO

Cela veut-il dire qu'on peut être vendu comme date dépassé mais uniquement pendant 3 mois après la date de indiquée ?

J.M.A sans indication = DLC

M.A sans dication= DLC ?

Année sans indication = DLC ?

Bonne journée

Cranavis

Par ESP

Bonsoir

Le mieux est d'aller sur ce site officiel

[url=<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/date-limite-consommation-dlc-ddm>][url=<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/date-limite-consommation-dlc-ddm>]

Par Cranavis

Merci. Je n'avais pas trouvé cette page.